

AVANT-PROPOS

La multiplicité des langues n'est-elle pas un frein à l'affermissement de l'État ? Cette question en soulève une autre : un État peut-il légitimement se construire sur le cadavre de ses minorités linguistiques ? S'il est un domaine où les contradictions de la construction nationale apparaissent crûment c'est bien celui des politiques linguistiques ou de ce qui en tient lieu. La tradition française a développé, en colonie comme à la métropole, la conception d'un État unificateur, soucieux de réduire les parlers locaux à la norme d'une langue unique, codifiée. Dans les pays de mouvance belge ou anglaise les nécessités du contrôle politique ont abouti à peu près au même résultat, malgré le champ libre concédé à des initiatives locales qui n'ont pas réussi à modifier un tableau très semblable au reste de l'Afrique, avec une dominance de droit, sinon de fait, des langues européennes.

Comment faire participer les masses à un développement démocratique en ne parlant pas leur langue ? Or, parler les langues du peuple, lui apprendre à les écrire, cela n'a d'intérêt que si de tels efforts font de ces langues des instruments de promotion économique et sociale. Le succès des langues européennes vient bien évidemment de là et non d'une quelconque supériorité intrinsèque. Le français n'est ni plus clair ni plus logique qu'aucune langue africaine ; il est, pour l'instant, plus pratique parce que, aménagé par des siècles de travail de grammairiens et de lexicographes, fonctionnant partout dans les États « francophones » d'Afrique comme le seul moyen d'accéder au savoir et au pouvoir, il s'est imposé de fait comme une langue utile ; cette utilité est d'abord ce qui pousse les parents à le faire apprendre à leurs enfants. Aussi alphabétiser, voire scolariser, dans une langue africaine peut conduire dans une impasse si la langue en question n'a pas été l'objet

d'un travail préalable de modernisation lexicologique et terminologique, si elle n'a pas été pourvue de tous les instruments qui permettront l'adaptation nécessaire et continue de cet outil aux exigences d'un monde en perpétuelle mutation et si, enfin, son usage n'est pas réellement encouragé dans les secteurs porteurs d'avenir.

Le volontarisme politique bute ici sur ses limites. L'anti-impérialisme, le rejet des modèles culturels étrangers, le culte de l'authenticité dont se réclament à peu près tous les États africains devrait aller de concert avec une promotion réelle des langues africaines. A cet égard l'exemple de la Guinée, que nous ne traitons pas mais qui est maintenant bien connu, a contribué, autant par son impréparation que par sa démagogie, à jeter le discrédit sur des expériences d'introduction des langues africaines dans l'enseignement, encore que la solution eût résidé davantage dans l'amélioration des stratégies éducatives que dans la remise en question pure et simple des principes, comme on l'a fait après mars 1984. L'exemple du Zaïre, que l'on trouvera ici, est plus nuancé, très loin cependant de ce que les déclarations de principe pourraient laisser entrevoir. D'une manière générale, les pays de tradition britannique, comme le Nigeria, la Tanzanie ou le Ghana, semblent avoir mieux réussi dans ce domaine que la majorité des pays francophones où l'idée même d'un enseignement des (et/ou en) langues africaines ne fait qu'émerger, bien timidement comme le montre le cas de la Côte-d'Ivoire.

En un quart de siècle les problèmes et les enjeux se sont considérablement modifiés et notre numéro voudrait rendre compte de ce déplacement.

Tout d'abord personne n'envisage la suppression immédiate des langues européennes, et cela est une donnée de base de notre analyse.

Ensuite la connaissance de la situation linguistique des États africains a elle aussi progressé. Des atlas linguistiques ont été dressés qui ont permis de recenser les différentes langues parlées. Mais, et c'est plus important pour notre propos, des études sociolinguistiques ont montré que partout en Afrique des langues véhiculaires en nombre limité tendaient à s'imposer. A la vision nécessairement statique des atlas, figeant les situations dans une irréductible diversité, s'est substitué un tableau plus fluide d'où émergent quelques langues « en expansion », y compris par exemple l'arabe, dans le Sud-Soudan où, par une de ces ruses dont l'histoire est coutumière, il réalisera peut-être ce que les armes ne peuvent obtenir : l'unité du pays.

Cette expansion de langues parlées par des communautés linguistiques autochtones est un phénomène accéléré par les migrations et l'urbanisation. Il prend des formes diverses et est diversement utilisé par les responsables politiques. Dans certains pays les langues autochtones ne font l'objet d'aucune directive, ni législative ni administrative. Dans d'autres pays plusieurs langues ont acquis un statut « national » ou « régional ». C'est le cas au Nigeria où les trois langues principales (hausa, yoruba et ibo) sont enseignées dans les lycées et les écoles nor-

males, et sont proposées comme matières à option aux examens nationaux. Elles jouissent d'un prestige intellectuel et culturel certain et, ce qui ne gêne rien, elles peuvent devenir le gagne-pain d'instituteurs et de professeurs de collège dans la mesure où leur enseignement se répand dans les États unilingues qui représentent près de la moitié des 19 États de la Fédération. La même situation de domination, discrètement encouragée par le gouvernement, de quatre langues véhiculaires se retrouve au Zaïre, et la même question s'y retrouve posée : et les autres langues, celles qui ne sont pas en expansion, qui ne sont portées ni par la ville, ni par la démographie, ni par la faveur politique ? Leurs locuteurs doivent-ils sacrifier leur parler sur l'autel, non pas de l'unité, mais d'un pluralisme « raisonnable » ?

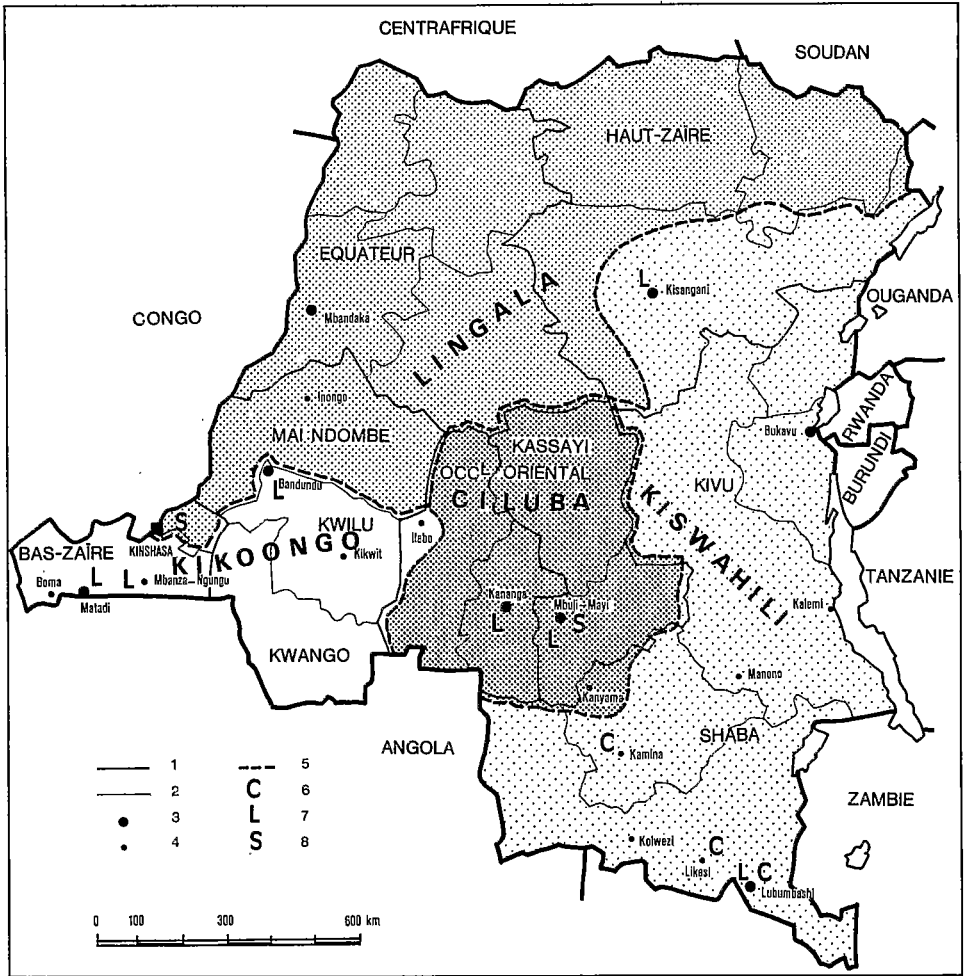
L'attitude de la plupart des États africains à l'égard des langues autochtones relève du pragmatisme plus que d'une véritable politique linguistique, évitant avec soin la décision, nécessairement impopulaire, de choisir entre une pluralité des langues. Or, à force de ne pas faire de choix, les gouvernements laissent les groupes les plus dynamiques imposer leurs langues. Le développement de l'étude de la langue yoruba, en l'absence pendant de longues années d'un soutien du gouvernement fédéral, est un bel exemple de ce que le linguiste béninois Olabiyi Yai appelle excellemment les « ruses de la société civile » qui permettent de faire aboutir ce qui, énoncé officiellement, n'aurait aucune chance de succès.

Des politiques volontaristes, bien peu rusées, ont réussi : celle qui fait du somali la langue nationale d'un État a coïncidé avec un régime autoritaire, qui s'appuyait sur un fort bloc somalophone. La réussite la plus étonnante est celle de la Tanzanie où le kiswahili de la côte est bien devenu la langue de la construction nationale et enfin la langue officielle ; cela a supposé des efforts constants et cohérents d'aménagement terminologique, et les résultats sont éloquentes : les Tanzaniens connaissent mieux le kiswahili que l'anglais.

Tous les débats théoriques doivent ainsi être repensés à la lumière du développement de certaines grandes langues véhiculaires, à la lumière aussi du succès de l'institution scolaire, qui confère toujours légitimité et prestige à un véhicule linguistique. Le nouveau débat est alors celui du bilinguisme africano-européen : peut-on réussir à créer un bilinguisme convivial, et non plus un bilinguisme de complémentarité ? En d'autres termes peut-il y avoir entre les langues des rapports qui ne soient pas des rapports de domination des unes — de l'une ? — sur les autres ?

Voilà la perspective (utopique ?) à laquelle nous convie une réflexion sur le sango en Centrafrique... On conviendra aisément que la réponse à une telle question sort du domaine de la linguistique pure.

M.M. Ngalasso et A. Ricard



CARTE DES LANGUES VÉHICULAIRES DU ZAÏRE

1. Limite des régions
2. Limite des sous-régions
3. Chef-lieu de région
4. Autres villes

5. Limites d'extension des langues véhiculaires
6. C = Ciluba
7. L = Lingala
8. S = Kiswahili